

Deuxièmement, je voudrais maintenant me réserver le droit de soulever une autre fois la question de privilège pour quand j'aurai pu vérifier dans les bleus les paroles exactes du député de Peterborough (M. Domm). Si je comprends bien, madame le Président, il dit maintenant que le ministre lui a fourni un faux document, alors que dans son intervention précédente, il accusait le ministre de l'avoir délibérément trompé. Je veux donc vérifier les bleus à ce sujet et me réserver le droit de soulever la question de privilège demain après-midi.

M. GURBIN—LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS GOUVERNEMENTAUX À UN CANDIDAT LIBÉRAL DÉFAIT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, la question de privilège que je soulève a trait à un communiqué publié par le parti libéral de la part du candidat libéral défait da ma circonscription. J'aimerais déposer, si je le puis, ce communiqué que je vais confier au greffier de la Chambre.

L'objet de la controverse dans ce communiqué concerne un endroit appelé Dyer's Bay. Voici un extrait du communiqué:

On procédera à des appels d'offres la semaine prochaine pour la reconstruction du quai de Dyer's Bay . . .

Seuls le candidat libéral défait et son organisation locale du parti ont obtenu des renseignements du gouvernement. On ne me les a toujours pas communiqués à moi à titre de député élu au Parlement.

Des voix: C'est honteux!

M. Gurbin: Je me suis occupé de cette affaire sous deux gouvernements. Je me suis adressé à la direction des ports pour petites embarcations du ministère des Pêches et des Océans, et j'attendais impatientement ces renseignements.

Je crois que cet accroc à l'étiquette a secoué les fondements de la démocratie parlementaire. Mes droits et mes fonctions de député en ont été menacés. Je pense qu'il témoigne de l'influence croissante d'un parti qui ne craint pas d'utiliser à son avantage les ressources financières d'un gouvernement qui est comptable envers tout un pays. Un ministre de la Couronne a usé de son influence pour divulguer des renseignements susceptibles de faire mousser la carrière d'un candidat libéral défait.

Ma circonscription de Bruce-Grey, comme bien d'autres, est le théâtre d'un favoritisme traditionnel et de nominations libérales. Si vous ajoutez à cela la pratique sur laquelle porte ma question de privilège, vous comprendrez qu'un parti politique a tous les éléments nécessaires pour s'assurer le contrôle du pays. Cette pratique en dit long sur l'éthique des ministres, des candidats libéraux défaits et des organisations libérales locales qui ne craignent pas de l'utiliser.

Comme l'a récemment appris à ses dépens le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), les députés de ce côté-ci de la Chambre exigent le respect que le Parlement confère aux représentants élus du peuple. Que le ministre des Pêches et des Océans pousse le favoritisme jusqu'à divulguer de l'information gouvernementale d'abord et avant tout à un candidat défait, constitue une atteinte encore plus grave, si possible, à l'éthique parlementaire. Ce genre de pratique doit cesser.

Les habitants de la circonscription de Bruce-Grey m'ont fait l'honneur de me choisir comme représentant à la Chambre des Communes. Les mécanismes démocratiques vont faire peau neuve lors des prochaines élections. Ces manigances qu'on a

Privilège—M. Cossitt

essayé de faire dans ma circonscription sont une preuve de manque de respect tant à l'égard de mes commettants qu'à l'égard de la tradition démocratique. Les difficultés constitutionnelles que nous connaissons actuellement ne sont pas tant dues aux textes qu'à l'ambition de ceux qui placent leurs intérêts au-dessus de ceux de notre pays.

Si je soulève la question de privilège, c'est parce que cette affaire aura de graves répercussions sur l'avenir de notre pays. Madame le Président, je vous demande de rendre un jugement qui soit conforme à la tradition et à l'esprit de la démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je vous demande tout d'abord, madame le Président, de permettre au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) de réserver sa réponse à cette question de privilège et de ne se prononcer que demain.

Deuxièmement, étant donné que le député de Peterborough (M. Domm) et celui de Bow River (M. Taylor) ont invoqué la question de privilège pour une raison semblable, soit les droits des parlementaires, je vous demande d'attendre d'avoir entendu le ministre des Pêches et des Océans avant de rendre votre décision.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, je vais seulement répondre au secrétaire parlementaire. Je vais prendre cette question de privilège en note. Il existe en effet certaines similitudes entre cette question de privilège et les deux autres qui ont été soulevées précédemment à la Chambre. Je prétends qu'il semble exister certaines ressemblances entre ces questions, mais je ne dis pas qu'il en existe vraiment. Je ne sais pas si je rendrai ma décision sur les trois questions le même jour mais de toute façon je vais attendre pour cette dernière et je vais étudier les deux autres afin de voir quand je pourrai me prononcer à cet égard.

M. COSSITT—LE REFUS DU PREMIER MINISTRE DE RÉPONDRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je désire soulever très brièvement la question de privilège au sujet d'une question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau). Je comprends parfaitement que le Règlement de la Chambre n'oblige aucun ministre, y compris le premier ministre, à répondre à nos questions. Les ministres peuvent refuser de répondre à une question, comme le premier ministre l'a fait, et rester assis.

Ma question de privilège est celle-ci: lorsque le gouvernement refuse de donner des informations à un député ou au Parlement en général et lorsque le premier ministre affiche son arrogance, son dépit et sa vanité en restant assis sur son postérieur, il est grand temps de changer le Règlement de la Chambre de manière à requérir les ministres, y compris le premier ministre, à répondre aux questions qui leur sont posées lorsqu'il s'agit d'une demande d'information. Combien de fois avons-nous vu des députés demander des renseignements à la Chambre et ne recevoir pour toute réponse que le silence arrogant d'un homme qui ne daigne pas se lever de son siège pour informer les Canadiens, comme il l'a fait cet après-midi.